

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le  
ID : 033-213304413-20250410-10042025004-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à dix neuf heures, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

**Étaient présents** : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine, M. MARGUERITTE Teddy

**Absentes excusées** : Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina

Secrétaire de séance : M Dominique DELAHOUSSE est désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'art L 2121-15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le Conseil Municipal peut valablement délibérer en séance publique,

**10.04.2025.004**

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'avis de la commission Animation territoriale et lien social en date du 25/03/2024,

Vu l'avis de la commission RH – Finances en date du 28/03/2024,

Le rapporteur présente au Conseil Municipal la liste des subventions aux associations pour l'année 2024, proposée par la commission prospective financières et ressources humaines comme suit :

	Subventions	2024	2025	2025
Articles		Subventions versées	Subventions Proposées	Subventions votées
6574/65748	Subvention aux organismes privés			
	Secours Catholique	250.00 €	250	250
	Asso sportive st martin	2 000.00 €	2000	2000
	Amicale des Sapeurs Pompiers		350	350
	Asso communale de chasse agréée	250.00 €	250	250
	Été de la St-Martin	5 400.00 €	5400	5400
	Asso, Jeunes Sapeurs Pompiers	300.00 €	300	300
	Stade Blayais Rugby	500.00 €	500	500
	Marathon Côtes des Blaye	400.00 €	400	400
	Comité des fêtes	6 000.00 €	6000	6000
	Amicale cyclos tous à vélo		200	200
	OHCB (Harmonie de CARS &BLAYE)	500.00 €	500	500
	FNATH	100.00 €	200	200
	LES P'TITS KANGOUROUS		500	500
	Marche vers tes rêves	100.00 €	100	100
	Jumping de Blaye	500.00 €	500	500
	Asso cyclo randonneurs de cars	200.00 €		
	ABEILLES (ANIMATION ECOLE FRELONS ASIATIQUES)		1000	1000
6713/ 65138	RESTO DU CŒUR		700	700
	SECOURS POPULAIRE		700	700
	Total général	16 500.00 €	19850	19850

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Décide** d'accorder les subventions ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 et à article 6713

Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Saint Martin LACAUSSE  
10 avril 2025

Le secrétaire de Séance  
Dominique DELAHOUSE



Le Maire,

Julien BEDIS